

Les Maladie Professionnelles en prothèse dentaire

• Les tableaux des Maladies professionnelle

RÉGIME GÉNÉRAL Tableau 25

Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc),

Date de création : ordonnance du 2 août 1945

Désignation des maladies

Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies

Désignation des maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p style="text-align: center;">A.</p> <p style="text-align: center;">Affections dues à l'inhalation de poussières de silice cristalline : quartz, cristobalite, tridymite</p> <p>A1.- Silicose aiguë : pneumoconiose caractérisée par des lésions alvéolo-interstitielles bilatérales mises en évidence par des examens radiographiques ou Tomodensitométriques ou par des constatations Anatomopathologiques (lipoprotéinose) lorsqu'elles existent ; ces signes ou ces constatations s'accompagnent de troubles fonctionnels respiratoires d'évolution rapide.</p> <p>A2.- Silicose chronique : pneumoconiose caractérisée par des lésions interstitielles micronodulaires ou nodulaires Bilatérales révélées par des examens radiographiques ou tomodynamométriques ou par des constatations Anatomopathologiques lorsqu'elles existent ; ces signes ou ces constatations s'accompagnent ou non de troubles fonctionnels respiratoires.</p> <p style="text-align: center;">Complications :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cardiaque : - Insuffisance ventriculaire droite caractérisée. - Pleuro pulmonaires : - Tuberculose et autre mycobactériose caractérisée ; 	<p style="text-align: center;">A.</p> <p>Travaux exposant à l'inhalation des poussières renfermant de la silice cristalline, notamment : Travaux de confection de prothèses dentaires.</p> <p style="text-align: center;">Travaux de ponçage et sciage à sec de matériaux renfermant de la silice cristalline Polissage et polissage de verre, de porcelaine, et Autres produits céramiques Et de produits réfractaires ; (Revêtement pour la mise en cylindre)</p> <p>Travaux de fonderie exposant aux poussières de sables renfermant de la silice cristalline : Dérochage, ébarbage et dessablage ;</p> <p>Travaux de meulages, polissage, aiguissages effectués à sec, au moyen de meules Renfermant de la silice cristalline ;</p> <p>Travaux de décapage ou de polissage au jet de sable contenant de la silice cristalline ; Exposant à l'inhalation de poussières Renfermant de la silice cristalline ;</p>

Affections professionnelles provoquées par le Cobalt et ses composés

Désignation des Maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant après nouvelle exposition Confirmées par un test épi cutané positif spécifique.	Préparation, emploi et manipulation du cobalt et de ses composés.
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque où confirmée par test spécifique.	.
Asthme ou dyspnée asthmatiforme objectivé(e) par exploration fonctionnelle respiratoire récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé(e) par test spécifique.	.
Insuffisance respiratoire chronique obstructive secondaire à la maladie asthmatique.	.

RÉGIME GÉNÉRAL Tableau 33

Maladies professionnelles dues au béryllium et à ses composés

Date de création : décret du 3 octobre 1951

Désignation des maladies	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>A. Manifestations locales :</p> <p>Dermite aiguë irritative ou eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque.</p> <p>Conjonctivite aiguë ou récidivante.</p> <p>B. Manifestations générales :</p> <p>Broncho-pneumopathie aiguë avec apparition retardée de signes radiologiques le plus souvent discrets.</p> <p>Fibrose pulmonaire diffuse avec signes radiologiques, troubles fonctionnels et signes généraux (amaigrissement, fatigue), confirmée par des épreuves fonctionnelles respiratoires, y compris les complications cardiaques (insuffisance ventriculaire droite) et les complications pleuro pulmonaires secondaires (pneumothorax spontané).</p>	<p>Travaux exposant au béryllium et à ses composés, Notamment :</p> <p>Fabrication et usinage du béryllium, de ses alliages et de ses combinaisons ; contenu dans les alliages pour la fabrication des couronnes ou stellite.</p>

RÉGIME GÉNÉRAL Tableau 65

Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

Date de création : décret du 2 juin 1977

Désignation de la maladie	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épi cutané positif au produit manipulé.	15 jours	Préparation, emploi, manipulation des agents nocifs limitativement énumérés ci-après : A. - Agents chimiques : Acide chloroplatinique Cobalt et ses dérivés ; Résines Acrylates et méthacrylates ; les différents acide colophane et ses dérivés ;

RÉGIME GÉNÉRAL Tableau 82

Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle

Date de création : décret du 22 juillet 1987

Dernière mise à jour : décret du 11 février 2003

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
Rhinite récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmée par test.	7 jours	Travaux comportant la manipulation ou l'emploi de méthacrylate de méthyle notamment : - La fabrication de prothèses dentaire en résine Porte empreint individuel ODF Complet et partiel en résine
Asthme objectivé par explorations fonctionnelles respiratoires récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmé par test.	7 jours	
Conjonctivite récidivante en cas de nouvelle exposition au risque.	7 jours	
Lésions eczématiformes récidivant en cas de nouvelle exposition au risque ou confirmées par un test épi cutané.	15 jours	
Manifestations respiratoires chroniques avec altérations des épreuves fonctionnelles respiratoires, survenant après l'une des affections énumérées ci-dessus.	1 an	